

Des films

Nicolas Bauche

16 août 2006

La liste de Carla (Marcel Schüpbach)

De Lugano, sa ville natale, à Locarno. Du Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie au Festival du Film. Autant de raccourcis géographiques pour rendre logique ce qui ne l'est pas. Est-elle à sa place ? Carla del Ponte, le procureur du TPIY, est la star incontestée de cette 59e édition du Festival de Locarno, dans le Tessin. Le politique fait son *come back*.

De notre envoyé spécial au 59° Festival de Locarno.

Carla del Ponte, la justice en images

De nuit, La Haye est la plus paisible des villes. Son endormissement provincial camoufle avec application les turpitudes dont elle est le théâtre depuis presque quinze ans. La lumière déclinante n'a pourtant pas raison de la veille discrète de Carla del Ponte. Indéfectible, elle attend l'arrivée du général Ljubo Beara, l'un des responsables du massacre de Srebrenica en juillet 1995. Le téléphone sonne. Enfin. Le sol néerlandais foulé, le général et le ministre de la Justice serbe veulent voir Carla del Ponte. Le ministre de la justice ? Voilà un étrange accompagnateur pour un criminel de guerre. Dans un instant, la police va se saisir de l'accusé mais, on en est encore aux embrassades chaleureuses du représentant du gouvernement serbe au "*héros se sacrifiant pour la nation*". Le succès du Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) se transforme tout à coup en un pied de nez à l'humanité se consumant encore dans les Balkans. "*Il ne faut pas oublier que Beara est un héros pour la population, que des gens comme Ante Gotovina ont fait la guerre d'indépendance ou que des centaines de gens se sont rendus à l'enterrement de Slobodan Milosevic*", analyse une Carla del Ponte encore remontée à l'évocation de cette nuit du 10 octobre 2004.

Depuis la création du TPIY en 1993, la procureure en chef applique le droit là où la géopolitique défait la puissance des appareils de justice. L'équité pour viatique, la pression politique comme stratégie. Pas moins. Le sanguinaire militaire ne se serait pas rendu "*volontairement*" si l'Union Européenne n'avait demandé l'entière collaboration de la Serbie et Montenegro avec le TPIY pour poursuivre son intégration européenne. "*Le seul moyen pour obtenir justice, reconnaît-elle aujourd'hui, désabusée mais pas vaincue, c'est de faire de la politique passive. La justice sur les hauts dignitaires, ça ne fonctionne pas. Si je n'avais pas eu le soutien de la communauté internationale, je n'aurais rien pu faire. Je n'ai pas de police ad hoc. Alors il faut se confronter à la réalité, et la réalité, c'est la diplomatie. La politique s'invite chaque jour à notre table : nous dépendons de la volonté des Etats*".

Pour autant, le TPIY n'empêche pas le cours morbide des événements. Deux ans après sa création, "*il n'a rien pu faire contre le génocide de Srebrenica*". Balayant du même coup les

belles ambitions de l'Occident ? " Lorsque le TPIY est né du chapitre sept de la Charte de l'ONU, c'était une réponse de la communauté internationale aux images qui pénétraient chaque jour dans nos maisons, comme celles du Liban aujourd'hui ", ajoute Mme del Ponte. " La communauté internationale, celle-là même qui, via l'OTAN, a bombardé illégalement la Serbie, voulait avoir la conscience tranquille, persifle Dick Marty, président de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme du Conseil de l'Europe. *Quand on veut imposer la justice aux autres, il faut être disposé à l'accepter pour soi* ".

Cela n'arrête pas Carla del Ponte. Son mandat se limite aux responsables militaires et civils, qu'à cela ne tienne ! Elle établit une liste de 161 dignitaires mis en état d'accusation. La fameuse *Liste de Carla* qui a donné son titre au documentaire de Marcel Schüpbach présenté au 59e Festival du film de Locarno, rendant sa rage politique à cette manifestation assoupie de cinématographies placides. Un clin d'œil à l'œuvre de Spielberg, une autre liste dressée en des temps troublés de l'Europe. Pour Mme del Ponte venue à Locarno, le cinéma n'est pas un luxe. " *Se laisser filmer en plein travail, c'est un autre moyen de faire pression sur la communauté internationale* ".

Le spectaculaire et les croisements entre politique et justice ne font pas l'unanimité. " *C'est dangereux de les mélanger*, assure M. Marty. *La justice des vainqueurs est très partielle. En 1998, à Rome, on a essayé de créer une juridiction pour les crimes de guerre, les génocides quand les États ne peuvent plus rendre justice. Une initiative unique dans l'histoire du droit international. Le statut de Rome n'a été opérationnel qu'une fois signé et ratifié par soixante pays. La Chine et les États-Unis se sont abstenus. Les USA ont même mis des États sous pression pour qu'ils concluent des accords bilatéraux assurant qu'ils ne livreraient jamais de citoyens américains au TPIY. Je suis donc sceptique quant au contexte dans lequel il a été voulu* ". L'actualité semble lui donner raison. " *Israël l'a signé mais pas ratifié. Il a envoyé une lettre stipulant que cette signature ne l'engageait à rien* ", poursuit-il.

Un travail de titan donc pour la magistrate. Outre les verrous politiques, l'ampleur de la tâche est impressionnante. Rien qu'en Bosnie-Herzégovine, 13 000 personnes sont soupçonnées de crimes de guerre et, de l'aveu du procureur de la région Marinko Jurcevic, " *les structures pour mener à bien cette tâche y font défaut* ". Certes, depuis 2003, une équipe entoure le procureur dans son travail mais, l'action judiciaire a aussi ses limites. " *La plupart des accusés habitent en Serbie, au Monténégro... Des accords ont été conclus dans la région mais des obstacles juridiques subsistent pour les extraditions* ", insiste-t-il.

Alors quel avenir envisager pour les Balkans ? Le mandat de Carla del Ponte expire en septembre 2007, le TPIY quittera la région et le Kosovo est toujours cette poudrière prête à exploser. " *Après les guerres civiles, il est très difficile de rétablir le dialogue*, martèle M. Marty. *Il faut être très optimiste pour imaginer qu'il existe une société civile au Kosovo. Certains centres de détention sous l'égide exclusive des États-Unis ne laissaient rien filtrer. Pendant des années, on n'a pas pu savoir qui y était en détention* ". La justice, " *condition sine qua non à la pacification* ", n'en est que plus difficile à établir. " *Aujourd'hui, ce qui manque dans les Balkans, c'est ce que l'Afrique du Sud a mis en œuvre dans les commissions de vérité, pas seulement l'aspect technique de la punition mais la création d'un environnement de réparation et de réconciliation* ", indique-t-il encore.

Les films de ce 59e Festival de Locarno ne sont pas en reste et portent le débat sur les écrans de cinéma. La toile de fond balkanique irise *Das Fraulein*, de Andrea Staka, - distingué du Léopard d'or -, quand les documentaires s'attaquent de front à ce thème encore polémique.

Outre *La liste de Carla*, *Rule of law*, de Suzanne Brandstatter suit une juge de l'ONU, Claudia Fenz, en poste à Prizren, au sud du Kosovo, pour instruire le procès de six Albanais. Plus que des spectacles, des outils de réflexion politique.

Nicolas Bauche (en direct du 59e Festival de Locarno)

© Les Cafés Géographiques - cafe-geo.net